



PPP Plan de Professionalisation Personnalisé

>> Les conseillers PPP vous accompagnent pour :

- appréhender de manière concrète votre projet : obtention de la capacité professionnelle agricole, définition d'un parcours de formation adapté, prescription de stages d'application en exploitation agricole en France ou à l'étranger,
- définir les formations dont vous avez besoin (techniques, économiques, environnementales, humaines) en fonction de vos expériences et de vos compétences,
- réaliser votre « stage 21 heures » obligatoire.

CONTACT



Centre d'Elaboration des PPP (CEPPP)
de la Chambre d'agriculture du Gard

Florence ALLIO
florence.allio@gard.chambagri.fr

04 66 04 50 57 ou 06 03 36 79 65
1120 route de Saint-Gilles CS 38283
30942 Nîmes Cedex 9